



Conseil de l'Union Européen des ministres  
des affaires étrangères pour une convergence  
de la diplomatie et de la sécurité commune.

Texte juridique

Conseil de l'UE "*Europe for peace*" : quelle convergence  
diplomatique et quels plans d'action européens face aux  
principaux conflits qui menacent la stabilité mondiale ?”

**Commissaires:** Maya FURET, Sofía DE LA CERA, Paul ARMERO

**Langue officielle :** Français et Anglais

## **DIRECTIVE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**

L'Union européenne (UE) se positionne au cœur des enjeux mondiaux en matière de paix et de stabilité. Sous l'égide du Conseil "Europe for Peace", les États membres souhaitent faire converger leurs efforts diplomatiques pour répondre aux défis sécuritaires actuels. Ce conseil vise à coordonner les politiques de l'UE sur des crises majeures telles que celles au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et en Asie. Il est normal que des différences de points de vue existent sur la Politique Extérieure et de Sécurité Commune, mais plus les divergences sont fortes, plus l'Europe s'affaiblit.

Cette réunion incarne l'engagement de l'UE envers les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Elle renforce la crédibilité de l'Union tout en préservant sa sécurité et son autonomie stratégique. Plus qu'une simple réunion, ce conseil aspire à promouvoir un multilatéralisme efficace et une diplomatie préventive pour une paix mondiale durable.

Unissant leurs efforts au sein de la Commission Europe for Peace, les États membres de l'UE s'efforcent de jouer un rôle de premier plan dans la construction d'un ordre mondial pacifique et respectueux des droits humains universels.

## **SECTION I. Plans de financement des plans de paix**

**Article 1 :** Les États membres s'engagent à financer les plans de paix en fonction de leur capacité économique (PIB) à partir d'un seuil de 5% qui ira directement dans le fond monétaire de l'UE, consacré à la paix, ce qui permettra de financer des projets prônant ces valeurs.

Ces projets seront approuvés ou pas par un comité spécifique qui sera ultérieurement fondé.

**Article 2 :** Les États membres de l'UE devront augmenter de 0,5% de leur PIB les fonds évalués conformément à l'article 1.1, et ce en vue de financer des programmes d'initiative d'urgence humanitaire (reconstruction des zones touchées).

**Article 3:** Member states undertake to amend their treaties under the supervision of a committee determined by the EU, that remain relevant in 2024, in which it is of utmost importance that we act quickly and precisely. If incoherence is found, Member states would be strongly advised to reinstate their treaties with the necessary modifications in order to promote peace, stability and coherence between all member states.

**Article 4:** Due to interstate conflicts threatening the sovereignty of European countries, investment in research and development remains crucial to ensure a uniform and effective defense. Which is why it is proposed to establish a 10% investment in research and development for private military companies, even if it negatively affects the humanitarian resources investments.

**Article 5 :** Un quota Européen de contribution aux opérations de paix sera instauré obligeant tous les pays de l'UE à apporter une contribution financière représentant 0.6% du PIB de chaque pays, et également de déployer des troupes proportionnellement à la population et à la capacité militaire du pays. Cela afin de créer un corps européen pour la paix, qui pourra seconder les casques bleus des Nations unies. Son organisation repose sur un commandement européen et sur une amplification de l'Eurocorp actuel. Chaque État demeure en capacité de décider si ses troupes ou non participent à chaque mission.

## **SECTION II: RÉOLUTION DE CONFLIT SPÉCIFIQUES**

**Article 6:** The EU plans to increase its budget dedicated to mediation by 20% over five years, notably by creating a new division within the EEAS (European External Action Service). This initiative aims to intensify mediation efforts in sensitive conflict zones, such as the Middle East and Eastern Europe.

**Article 7 :** L'UE exhorte la mise en place d'un cessez-le-feu immédiat sous peine d'une restriction totale (politique, économique, culturelle) contre la Russie et TOUS ses alliés.

**Article 8 :** L'Union européenne réaffirme son engagement à respecter pleinement les sanctions déjà imposées à la Russie en réponse à son agression envers l'Ukraine. De plus, dans le cas où le conflit entre la Russie et l'Ukraine s'aggravait, l'UE est prête à intensifier ses mesures pour répondre à cette escalade.

**Article 9 :** L'UE ne reconnaît pas Taiwan comme un État indépendant d'après le principe d'une seule Chine (généralement suivi par tous les États membres). Cependant, elle devrait encourager les relations économiques, culturelles et commerciales avec ce territoire.

**Article 10:** While the EU does not support any military attack from China towards Taiwan, she will not take part in any direct military action in a possible sino-taiwanese conflict. We will take part in diplomatic action nonetheless.

**Article 11 :** Toute aide économique destinée à aider la cause humanitaire Palestinienne sera ultérieurement et temporairement renversée en tant que financement pour la recherche domaine technologique israélien dans un cadre de projets communs afin de réagir à cette crise de cyber-sécurité touchant Israël et ses alliés.

**Article 12 :** Dans un effort pour prévenir toute escalade du conflit au niveau international, l'UE s'engage à ne pas intervenir militairement dans le conflit à Gaza à moins que celui-ci touche l'un des États membres. Cependant, l'UE est prête à intervenir humanitairement en cas de nécessité.

## **SECTION III. Coordination et coopération**

**Article 13 :** Les États membres devront promouvoir une culture de partage d'informations et de meilleures pratiques en matière de diplomatie en coordonnant leurs positions diplomatiques à fin d'élaborer des positions communes . Cela se réalisera par le biais de plateformes en ligne sécurisées et de réunions régulières entre les ministres des affaires étrangères et ce en multipliant les mesures de protection contre les cyber-attaques . Ceci sera seulement implémenté après que la crise causée par l'attaque de cybersécurité du Hamas soit résolue.

**Article 14 :** À l'aide d'une collaboration avec les groupes industriels européens de défense, les pays membres s'engagent à recevoir une formation assidue sur le cyber-espionnage, un facteur récent pouvant menacer la paix et la stabilité.

**Article 15 :** Une coopération étroite avec les groupes industriels européens de défense sera mise en place pour renforcer la cybersécurité, protégeant ainsi ses infrastructures critiques et ses données sensibles contre les intrusions malveillantes.

**Article 16 :** L'Union Européenne consolidera ses partenariats avec les acteurs internationaux tels que l'OTAN, les Nations Unies et d'autres organisations régionales, dans le cadre de résolution de conflits et de promotion de la stabilité. Toutefois, les États membres soutiendront et imposeront leurs projets intra-européens afin de renforcer l'indépendance de l'UE.

#### **SECTION IV. Éclairage sur les questions de financement face aux défis Diplomatiques actuels / Analyse de Conflits et recherche de solution**

**Article 17 :** L'Union européenne établira l'Observatoire Européen des Conflits (OEC), une entité indépendante composée d'experts en sécurité et en analyse des conflits ainsi que d'entreprises européennes spécialisées dans l'armement. L'OEC sera chargé d'apporter des recommandations stratégiques aux États membres. Cette institution sera supervisée par les 6 pays fondateurs de l'UE ( Italie, France, Allemagne, Pays-Bas Luxembourg et Belgique).

**Article 18:** In the event of an escalation of the Russian-Ukrainian conflict, the private sector is committed to arming Ukraine immediately to 12%, which could increase to 20% if investment is made in these arm manufacturers, and is willing to arm any other

European country threatened by Russia. This will be put in operation with international players such as NATO.

**Article 19 :** L'Union européenne lancera un programme de renforcement de la défense doté d'un budget annuel représentant 1 % du PIB total de l'UE. Ce programme visera à promouvoir la défense de la souveraineté européenne, ainsi que la standardisation de l'armement européen afin de réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs américains, en particulier dans le contexte du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine.